

➤ EXEMPLE:

Didier, maraîcher en AMAP depuis deux ans dans le Tarn a besoin d'investir dans l'achat de serres pour ses cultures. Le prêt nécessaire s'élève à 15 000 €.

Didier s'adresse au MIRAMAP car il souhaite bénéficier des outils de finances solidaires. Après instruction de son dossier, le MIRAMAP et ses partenaires lui accordent la garantie à hauteur de 65% du montant total de son prêt. Cette garantie lui coûtera 195 €.

En plus de la garantie, Didier a souhaité bénéficier d'une bonification. Après instruction, l'association La NEF et le MIRAMAP lui accordent une bonification de 2%, faisant ainsi baisser son taux d'intérêt de 4,8 % à 2,8 %.

Au final, le prêt de 15 000 € contracté par Didier lui aura coûté 970 € (= 195 € pour la garantie + 775 € d'intérêt) au lieu 2094 € (si le taux d'intérêt était resté à 4,8%); ceci en limitant les cautions personnelles. Mais la plus grande satisfaction pour Didier est d'avoir mobilisé des financements éthiques et solidaires.



➤ VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Pour en savoir plus sur les dispositifs de Fonds de Garantie et de bonification, sur les critères d'éligibilité et sur la procédure de dépôt d'une demande, contacter le MIRAMAP :



Astrid Bouchedor
06 18 99 77 80
astrid.bouchedor@miramap.org



Réalisation Jécom - 04 77 61 72 05 - RCS 493 898 043 Saint-Etienne - Ne pas jeter sur la voie publique.

Mouvement Inter-Régional des AMAP

Des financements
solidaires
pour le maintien
et le développement
d'une agriculture
paysanne



www.miramap.org

Paysans en AMAP : bénéficier de nouveaux
dispositifs alternatifs pour financer votre activité



Cette plaquette est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen.

Miramap s'engage avec ses partenaires :



FRANCE ACTIVE
FINANCIER SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI



Le MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP) et ses partenaires lancent de nouveaux outils de finances solidaires pour la création et la consolidation d'activités agricoles en partenariat AMAP :

↳ LA GARANTIE SOLIDAIRE DE PRÊTS

- Prêts pour une installation ou un primo-développement (< 3 ans): mobilisation des outils de garantie France Active.
 - ▶ Garantie mobilisable pour un prêt dans la banque de votre choix.
 - ▶ Dispositif opérationnel dès octobre 2010.
 - ▶ Fonds abondés par des financements publics.
- Prêts pour un développement (> 3 ans) ou un rachat de parts sociales : utilisation du Fonds solidaire de Garantie MIRAMAP hébergé par France Active.
 - ▶ Garantie mobilisable pour un prêt contracté auprès de la Société financière de la Nef.
 - ▶ Dispositif opérationnel à partir de septembre 2011 (possibilité de candidature dès novembre 2010)
 - ▶ Fonds abondé par la collecte citoyenne de dons, initiée par l'Association La NEF.



↳ LA BONIFICATION DES PRÊTS

- Le MIRAMAP et la société financière de la Nef peuvent accorder une bonification de prêts aux paysans en AMAP. Il s'agit d'une réduction d'intérêt répartie sur toute la durée bonifiée du prêt.
 - ▶ Dispositif mobilisable pour un prêt contracté auprès de la Société financière de la Nef.
 - ▶ Dispositif opérationnel dès octobre 2010.
 - ▶ Fonds abondé par la collecte citoyenne de dons, initiée par l'Association La NEF.

↳ A QUI S'ADRESSENT CES DISPOSITIFS ?

Aux paysans en AMAP, en partenariat effectif ou en projet de partenariat.

↳ QUELLE PEUT ÊTRE LA DESTINATION DES PRÊTS ?

Pour l'achat de matériel lié à l'activité agricole (y compris d'occasion), d'un cheptel, de plantations pérennes ou de parts sociales.

↳ QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'expertise des dossiers sera collective entre MIRAMAP (aspects agricoles et éthiques), la Société financière de la Nef (viabilité économique et financière) et France Active (critères liés au statut et viabilité économique et financière).

↳ QUELS SONT LES NIVEAUX D'AIDE ?

- Pour la garantie : la garantie couvre 50 à 65% de prêt bancaire compris entre 10 000 et 60 000 euros, pour une durée entre 2 et 5 ans. Le coût de la garantie s'élève à 2% du montant garanti.
- Pour la bonification : selon le projet, l'effort de réduction d'intérêt sera entre 2 et 3% par rapport au taux d'intérêt appliqué par la Société financière de la Nef.

↳ QUEL EST L'INTÉRÊT DE CES DISPOSITIFS PAR RAPPORT AUX DISPOSITIFS EXISTANTS ?

- **Engager** des financements destinés à des investissements réellement adaptés (matériel d'occasion, rachat de parts sociales ...)
- **Limitier** le risque personnel des emprunteurs et de leur famille en excluant ou limitant les cautions personnelles
- **Partager** solidairement les risques liés à l'investissement
- **Favoriser** le contact humain par la discussion et l'évaluation globale des projets.

CES NOUVEAUX DISPOSITIFS S'INSCRIVENT DANS UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE DE PROXIMITÉ EN COHÉRENCE AVEC L'ÉTHIQUE DES AMAP.

